

Annnonce de vacance des fonctions de directeur de l'INSA Centre Val de Loire pour la période 2027 - 2032

Les fonctions de directeur de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire sont déclarées vacantes au 17 janvier 2027.

Conformément aux dispositions de l'article **L. 715-3** du code de l'éducation, le directeur ou la directrice est choisi(e) dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'institut, sans considération de nationalité. Elle ou il est nommé(e) pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace.

Elle ou il aura vocation à poursuivre la structuration de l'établissement et son développement dans son ancrage territorial tout en veillant à son rayonnement national et international. Une expérience dans le pilotage de projets stratégiques démontrant une capacité d'écoute et d'ouverture ; une capacité à fédérer et à se projeter dans un environnement de l'enseignement supérieur et de la recherche en perpétuelle évolution sont indispensables. Elle ou il devra justifier d'une expérience significative dans cet environnement et d'une expérience solide en management, compte tenu de l'organisation bi-campus de l'Institut.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation des titres et travaux ainsi qu'une note d'analyse de quelques pages (8 ou 10 maximum) sur la trajectoire de l'établissement, ses enjeux et ses perspectives ;

doivent parvenir jusqu'au **07 septembre 2026 18h00 heure de Paris**, à Madame la directrice générale des services de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire – 88 boulevard Lahitolle – Technopôle Lahitolle – CS 60013 – 18022 Bourges Cedex. Ces éléments seront à communiquer **obligatoirement par voie électronique à l'adresse dgs@insa-cvl.fr**, et pourront être doublés d'un envoi papier si la personne candidate le souhaite.

Dans ce même délai, les candidates ou candidats doivent adresser une copie de leur dossier au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie de contractualisation, du financement et de l'immobilier - Sous-direction du dialogue stratégique avec les établissements - Département du dialogue stratégique contractuel (DGESIP B1-1) **exclusivement** par courrier électronique à contrat@enseignementsup.gouv.fr.

Les fonctions de directeur sont soumises à la transmission d'une déclaration d'intérêts préalablement à la nomination, prévue à l'article 25ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Cette déclaration sera demandée à la candidate ou au candidat retenu(e) par le conseil d'administration.

Les candidates ou candidats peuvent obtenir toutes informations sur l'Institut et son environnement sur le site www.insa-cvl.fr et consulter la publication de l'avis au Bulletin Officiel : <https://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/fr/bo/2026/Hebdo27/ESRS2615461V>